

NOTICE DESCRIPTIVE
PREVUE PAR L'ARTICLE 18 DU DECRET N° 67.1166 DU 22 DECEMBRE 1967
ET PUBLIEE EN ANNEXE DE L'ARRETE DU 10 MAI 1968 (J.O. DU 29 JUIN 1968)

**- Construction d'un bâtiment d'habitations -
- Commerces - Bureaux -
"LA SEVILLANE"
Place des Arènes - Rue Daste
40140 SOUSTONS**

1°) - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

2°) - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

3°) - ANNEXES PRIVATIVES

4°) - PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

5°) - EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

6°) - PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

N.B. :

Les caractéristiques générales et techniques de l'immeuble sont définies par la présente notice. L'ouvrage sera exécuté en conformité avec les règles de construction et de sécurité, et selon les règles de l'art.

Les marques et références sont mentionnées pour indiquer un niveau qualitatif.

En accord avec l'architecte et le bureau de contrôle, le Maître de l'ouvrage se réserve la possibilité de remplacer les matériaux, équipements, ou appareils décrits dans la présente notice, par des matériaux, équipements, ou appareils de qualité au moins équivalente, dans le cas où pendant la construction, leur fourniture ou leur mise en œuvre se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres ou des retards.

MAITRE D'OUVRAGE : SCI « Résidence La sévillane »

MAITRE D'ŒUVRE : SARL LASSIE/PRIOU – Architectes D.P.L.G.

1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1. INFRASTRUCTURE

1.1.1. Fouilles :

Décapage de la terre végétale et stockage, ou évacuation des excédents.
Fouilles en rigoles ou en puits suivant étude géotechnique et avis du BET béton.

1.1.2. Fondations :

Fondations en B.A. suivant étude géotechnique et avis du BET béton.

1.2 MURS ET OSSATURE

1.2.1. Murs du sous-sol :

Sans objet

1.2.2. Murs de façades :

Blocs d'agglomérés creux ou béton banché – Epaisseur suivant étude du BET béton.
Les tableaux et sous-faces des linteaux de baies seront finis à l'enduit.
Enduit teinté monocouche, ou peinture type pliolithe sur béton banché, ou aggloméré et teintes d'enduits ou de peinture suivant le choix architecte et maître d'ouvrage.
Habillage partiel par parement briquettes.

1.2.3. Murs pignons :

Blocs d'agglomérés creux ou béton banché – Epaisseur suivant étude du BET béton.
Les tableaux et sous-faces des linteaux de baies seront finis à l'enduit.
Enduit teinté monocouche, ou peinture type pliolithe sur béton banché, ou aggloméré et teintes d'enduits ou de peinture suivant le choix architecte et maître d'ouvrage.
Habillage partiel par parement briquettes.

1.2.4. Murs mitoyens :

Sans objet.

1.2.5. Murs extérieurs loggias :

Sans objet.

1.2.6. Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends) :

Murs en béton banché ou en blocs d'agglomérés d'épaisseur suivant étude du BET béton, ou cloisons Placostil SAD, éventuellement doublés par une isolation acoustique de type CALIBEL ou similaire, selon les normes techniques et administratives en vigueur.

1.2.7. Murs ou cloisons séparatifs :

1.2.7.1 Entre locaux privatifs contigus :

Murs en béton banché ou en blocs d'agglomérés d'épaisseur suivant étude du BET béton, éventuellement doublés par une isolation acoustique de type CALIBEL ou similaire, selon les normes techniques et administratives en vigueur.

1.2.7.2 Entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, ascenseurs, halls et locaux divers) :

Murs en béton banché ou en blocs d'agglomérés d'épaisseur suivant étude du BET béton, éventuellement doublés par une isolation acoustique et/ou thermique de type CALIBEL ou similaire ou cloisons Placostil SAD, selon les normes techniques et administratives en vigueur.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 Planchers sur étages courants :

Dalles pleines ou dalle pleine sur prédalle d'épaisseur suivant étude BET béton.
L'épaisseur du plancher sera calculée pour obtenir un indice d'affaiblissement acoustique conforme à la réglementation.

1.3.2. Planchers sous terrasse :

1.3.2.1. Planchers des terrasses et perrons RDC :

Passage couvert devant commerces : dalle BA + carrelage anti-dérapant.

1.3.2.2. Planchers des balcons des étages :

Balcons des étages : dalle pleine ou dalle pleine sur prédalle d'épaisseur moyenne suivant étude B.A., décaissée par rapport au niveau intérieur fini des appartements + carrelage.

Terrasses étanchées : dalle pleine ou dalle pleine sur prédalle, d'épaisseur moyenne suivant étude BA et procédé d'étanchéité horizontale + chape avec carrelage, ou dalle sur plots.

1.3.3. Planchers sur locaux collectifs, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés :

Dalle pleine ou dalle pleine sur prédalle d'épaisseur suivant étude du BET béton.

1.3.4. Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts :

Dalles pleines ou dalles pleines sur prédalles d'épaisseur suivant étude du BET béton.

La sous-face de ces planchers sera doublée d'une isolation thermique si elle se situe au-dessous d'une partie habitable.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1. Entre pièces principales :

Cloisons en Placopan, ou Placostil, ou similaire ; emplacements suivant plans annexés et épaisseurs selon les normes techniques et administratives en vigueur.

1.4.2. Entre pièces principales et pièces de service :

Cloisons en Placopan, ou Placostil, ou similaire ; emplacements suivant plans annexés et épaisseurs selon les normes techniques et administratives en vigueur.

1.5 ESCALIERS

1.5.1. Escalier :

Escalier principal du RDC au R+2 : escalier désolidarisé droit, à 2 volées, paliers, marches et contremarches en béton armé.

1.5.2. Escalier de secours :

Sans objet.

1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1. Conduits de fumée des locaux de l'immeuble :

Sans objet.

1.6.2. Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble :

La ventilation de chaque appartement est assurée par une VMC. Les conduits seront en tube acier galvanisé spiralé ou similaire.

1.6.3. Conduits d'air frais :

Sans objet.

1.6.4. Conduits de fumée de chaufferie :

Sans objet.

1.6.5. Ventilation haute chaufferie :

Sans objet.

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1. Chutes d'eaux pluviales :

En tuyaux PVC, ou zinc fixés en apparent sur murs de façades.

1.7.2. Chutes d'eaux usées :

En PVC, disposées dans gaines techniques intérieures.

1.7.3. Canalisations en sous-sol :

Sans objet.

1.7.4. Branchements aux égouts :

Raccordement sur réseau public en PVC suivant les normes.

1.8 TOITURES

1.8.1. Charpente, couverture et accessoires :

Charpente en bois de type traditionnel ou industriel.
Couverture traditionnelle en tuiles méridionales Canal ou similaire.
Bandeaux de rives et d'égouts en bois traité, ou PVC.
Dalles gouttières en PVC, ou zinc.

1.8.2. Étanchéité et accessoires :

Toitures-terrasses non accessibles : étanchéité de chez SIPLAST ou similaire + protection par gravillons lavés.

Toitures-terrasses accessibles : étanchéité de chez SIPLAST ou similaire + protection par chape avec carrelage, ou dalle sur plots.

1.8.3. Souches de ventilation et conduits divers :

Evacuation de l'air vicié VMC exécutée à l'aide d'une tuile à douille.

Ventilations primaires en PVC des chutes EU et EV, compris tuiles à douilles en sortie de toiture.

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

(Les commerces seront livrés bruts).

2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales :

- Séjour : carrelage sur chape avec isolant phonique + plinthes assorties.
- Chambres + placards : revêtement stratifié sur chape avec isolant phonique + plinthes assorties.

2.1.2 Sols et plinthes des pièces de service :

Cuisine, SDB, WC : carrelage sur chape avec isolant phonique + plinthes assorties, ou PVC.

2.1.3 Sols et plinthes des entrées et dégagements :

- Entrée et dégagement ouvert sur entrée : carrelage sur chape avec isolant phonique + plinthes assorties.
- Dégagement fermé : carrelage sur chape avec isolant phonique + plinthes assorties.

2.1.4 Sols des balcons, loggias et séchoirs :

Balcons aux différents niveaux : carrelage.

2.2 REVETEMENTS MURAUX (autres qu'enduits, peintures, papiers peints et tentures)

(Les commerces seront livrés bruts).

2.2.1 Revêtements muraux des pièces de service :

Faïence, dimensions, choix et coloris à définir par le Maître d'Ouvrage et l'Architecte.

- Cuisine : 60 cm au-dessus du plan de travail y compris retours éventuels.
- Salle de bains – Salle d'eau : sur 2,00 m de hauteur en périphérie des murs recevant un équipement sanitaire, ainsi qu'au pourtour de la douche ou de la baignoire, compris tablier de baignoire.

2.2.2 Revêtements muraux des autres pièces :

Sans objet.

2.3 PLAFONDS (sauf peintures, tentures)

(Les commerces seront livrés bruts).

Sans objet.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales :

Porte-fenêtre et fenêtre à 1 ou 2 vantaux, ouvrants à la française en PVC, ou châssis coulissants alu. équipés de double vitrage isolant (épaisseur suivant étude thermique et phonique).

Commerces : (Les commerces seront livrés bruts).

2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces de service :

Porte-fenêtre et fenêtre à 1 ou 2 vantaux selon plans, ouvrant à la française en PVC, équipée de double vitrage isolant (épaisseur suivant étude thermique et phonique).

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS

2.5.1 Pièces principales :

Volets roulants en PVC avec commande manuelle ou volets battants bois.

Commerces : volets roulants PVC avec commandes manuelles pour châssis à 1 vantail en alu.

2.5.2 Pièces de service :

Volets roulants en PVC avec commande manuelle ou volets battants bois.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 Huisseries et bâtis :

Huisseries métalliques pour portes intérieures et portes palières.

2.6.2 Portes intérieures :

Portes à âmes alvéolaires laquées d'usine, béquillage double de chez HOPPE ou similaire, avec bec de canne à condamnation intérieure pour les WC, salles de bains et salles d'eau.

2.6.3 Imposte en menuiserie :

Sans objet.

2.6.4 Portes palières :

Portes à âme pleine avec parements lisses, isolation acoustique par joint périphérique PF ¼ H, quincaillerie de chez HOPPE ou similaire + seuil à la Suisse.

2.6.5 Portes de placards :

Portes coulissantes (type SOGAL ou similaire), façades blanches avec profil acier, ou portes battantes pour les placards inférieurs à 90 cm de large.

2.6.6 Portes de locaux de rangement :

Sans objet.

2.6.7 Moultres et habillage :

Sans objet.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 Garde-corps et barres d'appui :

- **Garde-corps extérieurs pour les balcons, terrasses et/ou porte-fenêtre :**
Garde-corps en alu. posés sur dalle BA, acrotère BA ou entre tableaux, barreaudages selon façades, fixation par sabots et scellement suivant demande bureau de contrôle.
- **Garde-corps intérieurs de l'escalier commun + paliers :**
Garde-corps en bois traité, lisses haute et basse, remplissage par barreaudage droit, fixation par sabot et scellement suivant demande du bureau de contrôle.

2.7.2 Grilles de protection des baies :

Sans objet.

2.7.3 Ouvrages divers :

Echelle en profilé tubulaire aluminium pour accès aux combles.

2.8 PEINTURES – PAPIERS – TENTURES

2.8.1 Peintures extérieures et vernis :

2.8.1.1. Sur menuiseries :

Sans objet ; menuiseries PVC ou alu. blancs.

2.8.1.2. Sur fermetures et protections :

Volets roulants PVC blanc : sans objet. Volets battants bois : selon prescriptions administratives

2.8.1.3. Sur serrurerie :

Sans objet.

2.8.1.4. Sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafonds des loggias, sous-faces et rives des balcons :

Travaux préparatoires et peinture type acrylique sur les sous-faces de balcons.

2.8.2 Peintures intérieures :

(Les commerces seront livrés bruts).

2.8.2.1. Sur menuiseries :

Sur ouvrages bois :

Travaux préparatoires, 1 couche d'impression et 2 couches de peinture glycérophtalique satinée.

2.8.2.2. Sur murs :

- Entrée, séjour, chambres + placards attenants et dégagements :

Travaux préparatoires et projection d'un enduit de type « gouttelette écrasée ».

- Cuisine, salle de bains, salle d'eau et W.C. :

En complément de la faïence, travaux préparatoires et projection d'un enduit de type gouttelette écrasée et 1 couche de peinture glycérophtalique finition satinée.

2.8.2.3. Sur plafonds :

Travaux préparatoires et projection d'un enduit de type gouttelette fine.

2.8.2.4. Sur canalisations apparentes :

Travaux préparatoires, 1 couche d'impression et 2 couches de peinture glycérophtalique, finition satinée.

2.8.3 Papier peint :

Sans objet.

2.8.4. Tentures (tissus, toiles plastifiées ...) :

Sans objet.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

(Les commerces seront livrés sans équipements).

2.9.1 Equipements ménagers :

2.9.1.1. Bloc évier – Robinetterie :

Evier en inox double bac avec égouttoir + robinetterie mitigeuse.

2.9.1.2. Appareils et mobilier :

Meuble sous évier en mélaminé blanc (2 portes).

2.9.1.3. Evacuation des déchets :

Sans objet.

2.9.1.4. Armoire sèche-linge :

Sans objet.

2.9.2. Equipements sanitaires et plomberie :

2.9.2.1. Distribution d'eau froide :

Par tubes cuivre ou polyuréthane réticulé.

2.9.2.2. Distribution d'eau chaude collective et comptage :

Sans objet.

2.9.2.3. Production et distribution d'eau chaude individuelle :

Production d'eau chaude par chauffe-eau électrique individuel.

2.9.2.4. Evacuations :

Par tuyaux PVC.

2.9.2.5. Distribution du gaz :

Sans objet.

2.9.2.6. Branchements en attente :

Pour machines à laver le linge et la vaisselle.

2.9.2.7. Appareils sanitaires :

Blanc de marque PORCHER – ALLIA ..., ou similaire.

- Baignoire en acier émaillé, (selon plans),
- W.C. en porcelaine vitrifiée avec réservoir double chasse et abattant double, mécanisme silencieux,
- Receveur de douche en céramique blanche (selon plans).
- Meuble de salle de bains (2 portes) avec vasque intégrée.

2.9.2.8. Robinetterie :

Type mitigeur, aspect chromé pour vasque, baignoire, receveur de douche et évier.

2.9.2.9. Accessoires divers :

Garniture de douche avec douchette, un flexible chromé et support coulissant sur barre chromée pour les douches et les baignoires.

2.9.3. Equipements électriques :

(Les commerces seront livrés sans équipements).

2.9.3.1. Type d'installation :

Encastré.

2.9.3.2. Puissance à desservir :

Puissance calculée par bureau d'études suivant le type de logement.

2.9.3.3. Equipement de chaque pièce :

- Appareillage encastré de marque ARNOULD, ou similaire.
- Equipement de chaque logement suivant réglementation en vigueur.
- Hublot extérieur et prise électrique étanches sur les terrasses.
- La lustrerie des autres pièces est à la charge de l'acquéreur.

2.9.3.4. Sonnerie de porte palière :

Une sonnette avec porte-nom.

2.9.4. Chauffage, cheminées, ventilations :

(Les commerces seront livrés sans équipements).

2.9.4.1. Type d'installation :

- Chauffage individuel électrique.
- Ventilation mécanique contrôlée dans tous les logements, avec extracteur installé dans combles.

2.9.4.2. Températures garanties dans les diverses pièces par température minima extérieure de - 5°C:

- 18°C dans les entrées, dégagements, cuisines.
- 20°C dans les séjours et chambres.
- 22°C dans les salles de bains.

2.9.4.3. Appareils d'émission de chaleur :

Convecteurs électriques (puissance selon destination) avec programmateur dans le séjour.

2.9.4.4. Conduits de fumée :

Sans objet.

2.9.4.5. Conduits et prises de ventilation :

L'aspiration de l'air vicié se fera par bouches VMC situées dans les pièces humides.

2.9.4.6. Conduits et prises d'air frais :

Prises d'air frais placées dans les menuiseries PVC, les coffres de volets roulants ou sur murs suivant étude phonique et avis bureau de contrôle.

2.9.5. Equipement intérieur des placards et pièces de rangement :

Sans objet.

2.9.6. Equipements de télécommunications :

(Les commerces seront livrés sans équipements).

2.9.6.1. Radio / TV :

- Le bâtiment sera équipé d'une antenne collective disposée en toiture.
- Réception des chaînes hertziennes.
- Prises selon réglementation en vigueur.

2.9.6.2. Téléphone :

Conjoncteur téléphone selon réglementation en vigueur.

2.9.6.3. Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble :

Portier électronique pour la porte d'entrée du hall avec clé sur combinaison avec la serrure de la porte palière de chaque appartement.

2.9.7. Autres équipements :

Sans objet.

3 ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CAVES – CELLIERS – GRENIERS

3.1.1. Murs et cloisons :

Cloisons en blocs d'aggloméré creux ou similaire.

3.1.2. Plafonds :

Dalle pleine ou dalle pleine sur prédalle avec isolation en sous-face si parties habitables au-dessus, selon normes en vigueur.

3.1.3. Sols :

Chape sur isolant phonique lissée.

3.1.4. Portes d'accès :

- Porte de service : à âme pleine CF ½ + ferme-porte.
- Porte de caves : à âme pleine, 2 parements OKOUME ou similaire.

3.1.5. Ventilation naturelle :

Amenée d'air en partie basse (dans porte de service) et évacuation en partie haute par bouche VMC.

Ventilation entre les caves par pose à claire-voie des derniers rangs des cloisons.

3.1.6. Equipement électrique :

Eclairage en circulation commune prévu.

3.2 BOX ET PARKINGS COUVERTS

3.2.1. Murs ou cloisons :

En béton banché ou en agglomérés creux rejointoyés.

3.2.2. Plafonds :

Dalle pleine ou dalle pleine sur prédalle avec isolation en sous-face de dalle, si parties habitables au-dessus.

3.2.3. Sol :

Béton, surface lissée.

3.2.4. Porte d'accès :

Porte métallique basculante motorisée.

3.2.5. Ventilation naturelle :

Par balayage statique : amenée et évacuation de l'air par les ventelles.

3.2.6. Equipement électrique :

- Eclairage par hublots des circulations.
- Eclairage de sécurité par blocs autonomes.

3.3 PARKINGS EXTERIEURS

3.3.1. Sol :

Revêtement en enrobé noir.

3.3.2. Délimitation au sol :

Peinture routière de sol blanche.

3.3.3. Système de repérage :

Signalisation au sol des sigles handicapés.

3.3.4. Système condamnant l'accès :

Sans objet.

4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE :

4.1.1. Sols :

- Carrelage sur chape avec isolant phonique + plinthes assorties.
- Tapis brosse encastré.

4.1.2. Parois :

Revêtement mural décoratif.

4.1.3. Plafonds :

Hall : faux-plafond en plâtre et 2 couches de peinture satinée après préparation.

4.1.4. Eléments de décoration :

Sans objet.

4.1.5. Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble :

- Double système de portes formant sas.
- Portes à deux vantaux en profil d'aluminium laqué suivant plans.
- Remplissage en verre clair feuilleté.
- Serrure à ventouse électromagnétique commandée par interphone et clés d'appartement sur le second ensemble de portes et clés sur organigramme.
- Portier audio.

4.1.6. Boîtes aux lettres et à paquets :

Ensemble boîtes à lettres individuelles conformes aux normes.

4.1.7. Tableau d'affichage :

Affichage des consignes de sécurité et plan d'évacuation.

4.1.8. Chauffage :

Non prévu.

4.1.9. Equipement électrique :

Eclairage par appliques ou spots.

4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGES

4.2.1. Sols :

- **Etages** : revêtement textile collé sur chape avec isolant phonique et plinthes assorties.
- **Circulations intérieures RDC** : carrelage sur chape avec isolant phonique + plinthes assorties.
- **Coursives extérieures** : carrelage sur chape sur étanchéité, si nécessaire.

4.2.2. Murs :

- RDC : revêtement mural décoratif.
- Etages : après travaux préparatoires, projection d'un enduit type gouttelette fine.

4.2.3. Plafonds :

Après préparation du support, projection d'un enduit type gouttelette fine.

4.2.4. Eléments de décoration :

Sans objet.

4.2.5. Chauffage :

Sans objet.

4.2.6. Portes :

Portes isoplans à peindre pour les portes des gaines techniques.

4.2.7. Equipement électrique :

- Prises de courant 10/16 A + T pour l'entretien.
- Eclairage par appliques.

4.3 CIRCULATIONS DU SOUS-SOL

Sans objet.

4.4 CAGES D'ESCALIERS

4.4.1. Sols des paliers :

Carrelage sur chape sur isolant phonique.

- 4.4.2. **Murs :**
Revêtement mural décoratif.
- 4.4.3. **Plafonds :**
Gouttelette fine.
- 4.4.4. **Escaliers (marches, contre-marches), limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la paillasse :**
- Marches et contremarches : carrelage collé ou carrelage collé et peinture.
- Limons et sous-face de la paillasse : peinture acrylique.
- Garde-corps : alu ou bois, à barreaudage droit.
- 4.4.5. **Chauffage – Ventilation :**
Sans objet.
- 4.4.6. **Eclairage :**
Eclairage par appliques.
- 4.5 **LOCAUX COMMUNS**
- 4.5.1. **Garage à bicyclettes – Voitures d'enfants :**
- Murs bruts agglomérés rejointoyés, plafonds isolés, chape lissée sur isolant phonique.
- Eclairage du local par hublots.
- 4.5.2. **Buanderie collective :**
Sans objet.
- 4.5.3. **Séchoir collectif :**
Sans objet.
- 4.5.4 **Locaux de rangement et d'entretien :**
Sans objet.
- 4.5.5. **Locaux sanitaires :**
Sans objet.
- 4.6. **LOCAUX SOCIAUX**
Sans objet.
- 4.7. **LOCAUX TECHNIQUES**
- 4.7.1. **Locaux de réception des ordures ménagères :**
Sans objet.
- 4.7.2. **Chaufferie :**
Sans objet.
- 4.7.3. **Sous-station de chauffage :**
Sans objet.
- 4.7.4. **Local des surpresseurs :**
Sans objet.
- 4.7.5. **Local transformateur EDF :**
Sans objet.
- 4.7.6. **Local machinerie ascenseur :**
Sans objet.

4.7.7. **Local ventilation mécanique :**
Groupe d'extraction installé dans les combles du bâtiment.

4.8. **CONCIERGERIE**
Sans objet.

5 **EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE**

5.1 **ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES**
Sans objet.

5.2 **CHAUFFAGE – EAU CHAUDE**

5.2.1. **Equipements thermiques de chauffage :**
Sans objet.

5.2.2. **Service d'eau chaude :**
Sans objet.

5.3. **TELECOMMUNICATIONS**

5.3.1. **Téléphone :**
Alimentation souterraine.
Une liaison dans chaque appartement.

5.3.2. **Antennes TV et radio :**
En toiture. Installation collective.
Antenne de réception de type hertzien.

5.4 **RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES**

Réception et stockage des ordures ménagères dans le local poubelles ouvert prévu à cet effet, situé à l'entrée de la propriété : murs en blocs d'agglomérés, dalle béton lissé.

5.5 **VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX**
- Ventilation basse naturelle du local vélos et caves.
- Ventilation haute mécanique du local vélos et caves.

5.6 **ALIMENTATION EN EAU**

5.6.1 **Comptages généraux :**
Branchement en limite de propriété.

5.6.2 **Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression traitement de l'eau :**
- Surpresseur selon pression de l'eau distribuée.
- Traitement de l'eau : sans objet.

5.6.3 **Colonnes montantes :**
Colonnes dans l'immeuble à partir des coffrets.

5.6.4 **Branchements particuliers :**
En tube cuivre avec robinet d'arrêt général.

5.7 ALIMENTATION EN GAZ :

Sans objet.

5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.8.1 Comptages des services généraux :

Compteur des services généraux.

5.8.2 Colonnes montantes :

Dans les gaines techniques palières suivant prescriptions EDF.

5.8.3 Branchement et comptages particuliers :

A partir des colonnes avec interposition du compteur individuel, électronique avec téléreport.
Disjoncteur particulier sur le tableau de protection situé dans le logement.

6 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1 VOIRIE ET PARKINGS

6.1.1. Voirie d'accès :

Revêtement en enrobé noir.

6.1.2 Trottoirs :

Revêtement en enrobé noir.

6.1.3. Parkings visiteurs :

Revêtement en enrobé noir.

6.2 CIRCULATION DES PIETONS

6.2.1. Chemin d'accès aux entrées – Emmarchements – Rampes - Cours :

Revêtement en enrobé noir.

6.3 ESPACES VERTS

6.3.1. Aires de repos :

Sans objet.

6.3.2. Plantations d'arbres, arbustes, fleurs :

Suivant plan de masse architectes et VRD, et documents permis de construire.

6.3.3. Engazonnement :

Sur l'ensemble des espaces non construits suivant plans de masse architectes et VRD.

6.3.4. Arrosage :

Sans objet.

6.3.5. Bassins décoratifs :

Sans objet.

6.3.6. Chemins de promenade :

Sans objet.

6.4 AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Sans objet.

6.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.5.1. Signalisation de l'entrée de l'immeuble :

Eclairage de l'entrée.

6.5.2. Eclairage des voiries, espaces verts et autres :

Par appliques murales, ou bornes ou lampadaires, emplacement de principe suivant plan de V.R.D.

6.6 CLOTURES

6.6.1. Sur rue :

Suivant plans de masse et V.R.D.

6.6.2. Avec les propriétés voisines :

Muret + clôture suivant plans de masse architecte et V.R.D.

6.7 RESEAUX DIVERS

6.7.1. Eau :

Raccordement au réseau général.

6.7.2. Gaz :

Sans objet.

6.7.3. Electricité (poste de transformation extérieur) :

Raccordement au réseau général.

6.7.4. Postes d'incendie, extincteurs :

Borne incendie selon plan de masse et directives service départemental d'incendie et de secours.

6.7.5. Egouts :

Raccordement sur réseau général existant.

6.7.6. Epurateur des eaux :

Sans objet.

6.7.7. Télécommunications :

Raccordement par les services techniques de France Télécom.

6.7.8. Drainage du terrain :

Sans objet.

6.7.9. Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux :

- Par grilles et raccordement au réseau général.
- Tuyaux de descente branchés sur les collecteurs.

SIGNATURE RESERVATAIRE

SIGNATURE RESERVANT